



**Association  
des enseignantes  
et des enseignants  
franco-ontariens**

## **Audience publique de radiodiffusion CRTC 2009-2**

Référence au processus - Décision de radiodiffusion

CRTC 2008-222

### **PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE**

Par l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Par la présente, notre organisme demande à comparaître aux audiences débutant le 31 mars 2009.

Présentation par

M. Benoit Mercier

Président

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

681, chemin Belfast

Ottawa, Ontario

K1L 8L5

bmercier@aefo.on.ca

613 244-2336

Ce mémoire constitue la réponse de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens à l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2009-2 eu égard au réexamen de la demande de licence de la Radio communautaire francophone d'Ottawa.

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) est le syndicat qui représente les enseignantes et les enseignants qui travaillent dans les écoles de langue française de l'Ontario, tant élémentaires que secondaires, catholiques que publiques. L'AEFO compte également, parmi ses quelque 9 000 membres, des membres du personnel professionnel, administratif et de soutien des écoles franco-ontariennes et des travailleuses et travailleurs d'autres établissements de langue française.

Environ 3 000 membres de l'AEFO vivent et travaillent dans la zone d'écoute prévue de la Radio communautaire francophone d'Ottawa.

D'entrée de jeu, nous tenons à vous faire savoir combien notre Association a été déçue par la décision du CRTC du 26 août 2008, décision par laquelle les dernières fréquences FM disponibles ont été attribuées à des stations de radio commerciales de langue anglaise plutôt qu'à la Radio communautaire francophone d'Ottawa (RCFO). Nous avons espoir qu'en réexaminant sa décision initiale, le CRTC saura comprendre l'importance de ce projet pour la communauté francophone de la Capitale nationale et de l'Est ontarien, et jugera bon d'accorder une licence à la RCFO.

Selon nous, plusieurs raisons justifient l'attribution de cette licence à la RCFO, notamment le fait que, toutes proportions gardées, il existe présentement un déséquilibre entre le nombre de stations radiophoniques de langue anglaise et de langue française dans la région de la Capitale nationale. Notons de plus, qu'à l'exclusion de Radio-Canada, toutes les stations francophones de la région sont situées au Québec et axent leur programmation presque exclusivement sur cette province.

### **Un outil de communication essentiel**

L'AEFO estime donc qu'une radio communautaire de langue française deviendrait un outil de communication important pour la communauté francophone et francophile d'Ottawa et de l'Est ontarien, à qui les stations radiophoniques existantes accordent généralement peu de place. Une telle radio permettrait aux francophones de se tenir au courant des nouvelles qui les concernent de façon particulière et de se renseigner sur les services qui leur sont offerts. Ce serait également un moyen de faire connaître les réalisations de la communauté et d'annoncer les activités des organismes communautaires.

La présence d'une radio communautaire francophone aurait un impact certain et positif sur l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne, la plus importante communauté francophone hors Québec, et contribuerait à faire connaître la culture franco-ontarienne aux résidentes et résidents de l'Outaouais québécois, la quatrième

communauté francophone en importance du Québec. Nul doute qu'elle permettrait des échanges fort intéressants et un rapprochement entre les deux communautés, participant ainsi favorablement au développement de la vie communautaire et économique de la grande région de la Capitale nationale.

### **Un apport à la communauté francophone pancanadienne**

La Capitale nationale est un centre névralgique pour les francophones du pays tout entier. C'est d'ici qu'émanent de nombreuses décisions qui les touchent directement, que ce soit des projets de loi ou des jugements de la Cour suprême. De nombreux organismes nationaux, tels que la Fédération des communautés francophones et acadienne, la Fédération culturelle canadienne-française, la Fédération de la jeunesse canadienne française, la Société Santé en français, le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française, l'Association des professionnels de la chanson et de la musique et l'Association des théâtres francophones du Canada, pour ne nommer que ceux-là, y ont pignon sur rue. S'ajoutent aussi de nombreux organismes franco-ontariens d'envergure dont l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et bien d'autres.

À titre de membre de l'Alliance des radios communautaires de langue française du Canada, également basée à Ottawa, la RCFO serait en mesure d'alimenter le réseau des radios communautaires avec des nouvelles et des émissions d'intérêt pour tous les francophones du pays.

### **Un appui à l'éducation de langue française**

L'enseignement en milieu minoritaire comporte d'énormes défis, car le personnel enseignant doit non seulement transmettre des connaissances, mais aussi inculquer aux jeunes la fierté de leur langue et de leur culture et développer leur sens d'appartenance à la communauté franco-ontarienne et, plus largement, à la francophonie canadienne et mondiale.

La radio et la télévision de langue française constituent des outils privilégiés pour aider le personnel enseignant à atteindre ces objectifs. Ces médias peuvent non seulement aider à créer un milieu de vie francophone pour les élèves et leurs parents, mais aussi informer le personnel enseignant et alimenter sa démarche pédagogique.

La RCFO pourrait jouer un rôle de premier plan auprès des quelque 40 000 élèves qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Est ontarien et des quelque 3 000 enseignantes et enseignants qui y travaillent.

On peut facilement imaginer une foule d'émissions en lien avec l'éducation qui pourraient être produites par la RCFO. À titre d'exemples :

- une émission sur des projets pédagogiques intéressants en cours dans les écoles;
- une émission produite par et pour les élèves du secondaire qui pourrait être retransmise dans les écoles;

- une émission mettant en valeur les succès des élèves de langue française;
- une émission mettant en vedette des jeunes artistes francophones de la région;
- une émission pour valoriser la fierté francophone;
- une émission axée sur la réalité et les besoins des jeunes immigrantes et immigrants qui fréquentent les écoles de langue française;
- des émissions de style Radio-Enfants qui donnent l'occasion à des élèves de faire de la radio.

En permettant aux jeunes de découvrir leur communauté et la francophonie de façon quotidienne et dynamique, la RCFO les inciterait à poursuivre leurs études en français et à faire carrière dans leur langue maternelle.

En donnant aux jeunes l'occasion de participer à des émissions conçues par et pour eux, la RCFO encouragerait les jeunes Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens à opter pour une carrière dans le domaine des médias.

La seule présence d'une radio dont la programmation serait largement axée sur la communauté franco-ontarienne fournirait au personnel enseignant un outil de plus pour aider les jeunes à développer un sens d'appartenance à la francophonie.

### **Un propulseur de talents**

La RCFO ferait sans doute une large place dans sa programmation à la musique des artistes francophones de l'Ontario et d'ailleurs au Canada, musique qu'on entend malheureusement peu souvent sur les ondes des radios commerciales. Ce faisant, elle contribuerait à la diffusion de produits culturels qui, malgré leur qualité, demeurent méconnus. Une émission axée sur les œuvres des auteures et auteurs franco-canadiens contribuerait aussi à faire connaître notre littérature. D'ailleurs, l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français a participé avec enthousiasme à une série d'émissions pilotes produites par la RCFO il y a deux ans.

La radio communautaire pourrait aussi devenir un tremplin pour les jeunes artistes locaux tels que Sarah-Hélène Côté et Louis-Philippe Robillard, tous deux récemment diplômés de l'école secondaire publique De LaSalle et finalistes de plusieurs concours dont le Festival de la chanson de Granby, le Festival en chanson de Petite-Vallée et Ontario Pop.

## **Un outil de développement communautaire**

La communauté francophone et francophile de l'Est ontarien est une des plus importantes au Canada. Elle compte un important réseau d'écoles élémentaires et secondaires, des institutions postsecondaires et de nombreux services et organismes de tout genre. Malgré cela, l'assimilation continue de progresser. Les médias sont de puissants outils pour contrer ce phénomène. Nous croyons qu'une radio communautaire, dont la programmation valoriserait tous les aspects de la vie francophone, contribuerait de façon positive à la vitalité de la communauté. Elle permettrait de créer et de resserrer des liens entre les diverses composantes de la communauté tout en offrant un moyen d'accueillir les communautés immigrantes qui, ces dernières années, sont venues enrichir la francophonie dans la Capitale nationale et l'Est ontarien.

## **Conclusion**

Dans la cause de l'organisme de développement économique CALDECH de Penetanguishene, la Cour suprême du Canada a statué tout récemment que l'égalité dans les services offerts aux minorités linguistiques ne doit pas être examinée de façon étroite, mais que le gouvernement doit plutôt tenir compte de la nature du service en question et de ses objectifs de façon à offrir des services de qualité, qui répondent aux vrais besoins de la minorité linguistique.

Nous estimons qu'à titre d'agence fédérale, le CRTC se doit de respecter ce principe en tenant compte des besoins particuliers de la communauté francophone de la Capitale nationale et de l'Est ontarien en matière de services de radiodiffusion.

Nous avons également espoir que le CRTC tiendra compte de l'opinion de la population locale qui réclame ce service et qui a signifié son appui de façon très importante à la RCFO.

Nous invitons donc le CRTC à combler les présentes lacunes dans la qualité du service destiné à plus de 350 mille francophones en accordant une licence d'exploitation à la Radio communautaire francophone d'Ottawa.

